

Délibération n°2024-12-17-14-CA

Relative à la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences
maïeutiques à compter de 2024-2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le décret n°2024-679 du 3 juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques,
- Vu** l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplômes d'Etat de docteur en maïeutique,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,

Considérant que la réingénierie de la formation de sage-femme s'est traduite par la publication au journal officiel du 5 juillet, du décret créant le 3ème cycle des études en sciences maïeutiques et de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique qui porte plus particulièrement sur le 1er cycle,

Considérant que les étudiants en maïeutique obtiendront désormais, après soutenance d'une thèse d'exercice avec succès, un diplôme d'État de docteur en maïeutique, remplaçant l'actuel diplôme d'État de sage-femme ; que ces dispositions s'appliquent aux étudiants qui débutent la deuxième année du premier cycle après le 1er septembre 2024,

Considérant que les universités doivent être accréditées en vue de délivrer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) sur la base de cette nouvelle ingénierie,

Après en avoir délibéré,

Article 1

APPROUVE la demande d'accréditation de l'établissement pour la délivrance du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) à compter de l'année universitaire 2024-2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

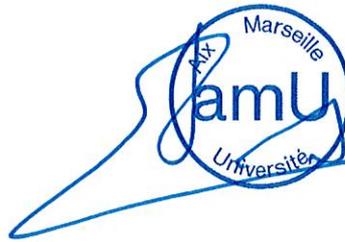
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **19 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **19 DEC. 2024**